

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le [REDACTED]

PA. - PREFECTURE - AR

10 JUIL. 2020

Service :

**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 05 - A : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Dans sa séance du 2 janvier 2020, le Conseil municipal décidait de fixer à 7 le nombre des adjoints.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire afin de couvrir l'ensemble des domaines d'intervention de la commune qu'un 8ème adjoint soit nommé.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2, le nombre de postes d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal soit 8.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON.



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le: [REDACTED]

PA. - PREFECTURE - AR

10 JUIL. 2020

Service :

**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2020 – 05 - B : Détermination du rang du
nouvel adjoint au maire**

Considérant que le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre d'adjoints,

Considérant que la liste aux fonctions d'adjoints conduite par Mme Catherine Pinaud lors de la séance du 2 juin 2020 a obtenu sept postes d'adjoints,

Compte tenu du fait que 4 de ces adjoints sont des femmes, il est proposé que le nouvel adjoint au Maire qu'il convient d'élire soit un homme et occupe le 8^{ème} rang,

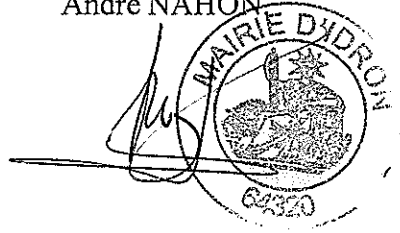
Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- que le nouvel adjoint au Maire sera un homme et occupera le 8^{ème} rang.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le [REDACTED]

PA. - PREFECTURE - AR
10 JUL. 2020
Service :

**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 05 - C : Election du nouvel adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le nombre d'adjoints est désormais fixé à 8 ;

Considérant qu'il convient d'élire un nouvel adjoint qui occupera le 8^{ème} rang ;

Considérant la candidature pour la liste « Cathy Pinaud » de Monsieur Christian Ithurriague ;

Sous la présidence de Monsieur le Maire il est procédé au vote à bulletin secret du 8^{ème} adjoint.

Chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom a procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nombre de voix obtenue par Monsieur Christian Ithurriague : 21

- - - -

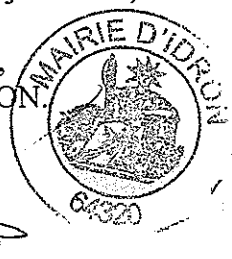

Monsieur Christian Ithurriague a été proclamé élu et a pris rang en tant que
8^{ème} adjoint.

- - - -

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON.



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le

PA. - PREFECTURE - AR
10 JUIL. 2020
Service :

Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 06 : Fixation des indemnités pour les élus locaux modification de la délibération (modification de la délibération n° 2020 -04 du 2 juin)

Dans sa séance du 2 juin 2020, le Conseil municipal décidait de fixer les indemnités de la manière suivante :

- Maire : 54,56 % de l'indice 1027 ;
- 7 adjoints : 21,11 % de l'indice 1027 ;
- 1 conseiller : 6 % de l'indice 1027.

Compte tenu de l'élection d'un 8ème adjoint mais aussi des missions confiées à une conseillère municipale en matière d'affaires sportives, il convient de modifier les taux des indemnités.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal en date du 25 mai constatant l'élection du maire ;

Vu l'élection des 7 adjoints en date du 2 juin 2020,

Vu l'élection du 8ème adjoint en date du 29 juin 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum et enveloppe globale fixés par la loi,

Considérant que pour la commune d'Idron, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %,

Considérant que pour la commune d'Idron, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 %,

Considérant que l'indemnité attribuée au Conseillers municipaux doit être comprise dans l'enveloppe Maire et Adjoints,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des 8 adjoints et de 2 conseillères municipales comme suit :
 - Maire : 53,94 % de l'indice 1027 ;
 - 7 adjoints : 19,87 % de l'indice 1027 ;
 - 2 conseillères municipales : 9 % de l'indice 1027.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'IDRON' at the top and '2020' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.

Indemnités de fonctions - délibération du 29 juin 2020				
Prénom	Nom	Fonction	Taux	Indemnité individuelle brute
André	Nahon	Maire	53,94%	2 098,00 €
Catherine	Pinaud	Adjointe	19,87%	773,00 €
Jean	Poillion	Adjoint	19,87%	773,00 €
Nathalie	Bouder	Adjointe	19,87%	773,00 €
Jean-Michel	Prigent	Adjoint	19,87%	773,00 €
Joëlle	Prudent	Adjointe	19,87%	773,00 €
Jean-Michel	Boueilh	Adjoint	19,87%	773,00 €
Simone	Le Goupil	Adjointe	19,87%	773,00 €
Christian	Ithurriague	Adjoint	19,87%	773,00 €
Anne-Marie	Marniquet	Conseillère	9,00%	350,00 €
Béatrice	Pourtau	Conseillère	9,00%	350,00 €
			Total	8 982,00 €

Indemnités de fonction - plafond			
Fonction	Nombre	Taux max	Indemnités max.
Maire	1	55,00%	2 139,17 €
Adjoints	8	22,00%	6 845,36 €
Total plafond			8 984,53 €

PA. - PREFECTURE - AR
 10 JUIL. 2020
 Service :

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le

PA. - PREFECTURE - AR

10 JUL. 2020

Service :

**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAI Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 11 : Choix des entreprises pour la construction de la halle couverte de la place du Marché, avenue du Stade

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une procédure adaptée a été lancée par un avis public d'appel à la concurrence le 18 décembre 2019 en vue de réaliser les travaux de construction de la Halle couverte de la place du marché, avenue du Stade.

Vingt-sept offres recouvrant 5 lots ont été reçues dans ce cadre.

Ces offres ont été présentées à la Commission d'Appel d'Offres dans ses réunions du 29 janvier 2020.

La Commission d'Appel d'Offres propose conformément à son rapport de retenir les offres suivantes :

Lot n°1 – Terrassements - VRD
Rey-Betbeder pour 49 395,43 € HT soit 59 274,52 € TTC

Lot n°2 – Gros oeuvre
Casadebaig pour 28 861,50 € HT soit 34 633,80 € TTC

Lot n°3 – Charpente métallique – Couverture – Bardages - Zinguerie
ESTAC pour 192 375,50 € HT soit 230 875,60 € TTC

Lot n°4 – Stores
Barnoncel pour 7 396,00 € HT soit 8 875,20 € TTC

Lot n°5 – Electricité – Courants forts et faibles
Télécom Optique Services pour 22 905,00 € HT soit 27 496 ,00 auxquels il convient
d'ajouter une option de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

Au total, ces travaux portent sur un montant de 302 933,43 € HT soit 363 520,12 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide, M. SAYOUS Léon,
Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA
SILVA Antoine, s'abstenant, Mmes PATERNOTTE Stéphanie et
BOUZIAT Victoria votant contre :

- de valider les propositions de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON



MAITRE D'OUVRAGE :
 COMMUNE D'IDRON

MAITRE D'OEUVRE :
 SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE
 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON

PROJET :
 CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE
 AVENUE DU STADE 64320 IDRON

LOT N° : 1
 TERRASSEMENTS - VRD

NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

ENTREPRISES	REY BETBEDER		EUROVIA		LABORDE		MARSOL		MULTISERVICES SUD		LAPEDAGNE		LAFITTES FRERES		DESPAGNET	
	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE
REFERENCES, COMPETENCES ET MOYENS / 30	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	25	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	25	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	25	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	15	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	30	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont parfaitement renseignés	10	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28
DOSSIER TECHNIQUE / 10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Aucun dossier technique ne figure dans l'offre de l'entreprise	0	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	7	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Aucun dossier technique ne figure dans l'offre de l'entreprise	0	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10
DELAIS / 10	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre	0	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent un peu longs	5	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent satisfaisants	5	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent un peu longs	5	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre	0	Les délais que l'entreprise souhaite mettre en place pour ce projet semblent un peu longs	7
NOTE SUR 50	48,00		25,00		35,00		40,00		32,00		45,00		10,00		48,00	

PA. - PREFECTURE - AR
 10 JUIL. 2020
 Service :

MAITRE D'OUVRAGE : MAITRE D'OEUVRE : PROJET :
 COMMUNE D'IDRON SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE
 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON AVENUE DU STADE 64320 IDRON LOT N° : 2 GROS OEUVRE

NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

ENTREPRISES	CASADEBAIG		SOMAC		ACD		DESPAGNET		BERNADET		ATC		GENIBAT		COLAS	
	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE
REFERENCES, COMPETENCES ET MOYENS / 30	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	25	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	27	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	25	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	29	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont partiellement renseignés	17	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont partiellement renseignés	15	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	27
DOSSIER TECHNIQUE / 10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et quasi complètes	8	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits ne sont pas renseignées	0	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais très partielles	2	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et quasi complètes	5
DELAIS / 10	Les délais que l'entreprise soumettra maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	9	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre, sauf un respect du planning général	2	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre	0	Les détails que l'entreprise soumettra maître en place pour ce projet semblent assez détaillés	2	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre, sauf un respect du planning général	5	Les détails que l'entreprise soumettra maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	Les détails que l'entreprise soumettra maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	9	Les détails que l'entreprise soumettra maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	10
NOTE SUR 50	30,00		37,00		25,00		41,00		44,00		32,00		28,00		45,00	

MAITRE D'OUVRAGE :
 COMMUNE D'IDRON
MAITRE D'OEUVRE :
 SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE
 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON
PROJET :
 CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE
 AVENUE DU STADE 64320 IDRON
LOT N° : 3
 CHARPENTE - COUVERTURE -
 BARDAGE - ZINGUERIE

NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

ENTREPRISES	ESTAC		BARTHE		DA SILVA		DL PYRENEES	
	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE
REFERENCES, COMPETENCES ET MOYENS / 30	Les références, l'efficacité, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont partiellement renseignés	24	Les références, l'efficacité, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont partiellement renseignés	20	Les références, l'efficacité, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'efficacité, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28
DOSSIER TECHNIQUE / 10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignés mais partiels	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignés mais partiels	7	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignés mais partiels	5	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignés mais partiels	5
DELAIS / 10	Les délais que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	Les délais que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent trop courts,	7	Les délais que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	9	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre	0
NOTE SUR 50	38,00		34,00		42,00		33,00	

MAITRE D'OUVRAGE :
 COMMUNE D'IDRON

MAITRE D'OEUVRE :
 SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE
 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON

PROJET :
 CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE
 AVENUE DU STADE 64320 IDRON

LOT N° : 4
 STORES

NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

		BARNONCEL	
ENTREPRISES	COMMENTAIRE	NOTE	
REFERENCES, COMPETENCES ET MOYENS / 30			
	L'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants. Les références ne sont pas précisées.	20	
DOSSIER TECHNIQUE / 10			
	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignés et complets	10	
DELAIS / 10			
	Les délais que l'entreprise soumette mettre en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	
NOTE SUR 50			40,00

MAITRE D'OUVRAGE :		MAITRE D'OEUVRE :		PROJET :		LOT N° : 5						
COMMUNE D'IDRON		SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON		CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE AVENUE DU STADE 64320 IDRON		ELECTRICITE - CFO - PLOMBERIE						
NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE												
ENTREPRISES	Télecom Optique Service		NOVELEC		CLEDE		ENGIE/NEO		A-FAIRELEC		DA COSTA	
	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE	COMMENTAIRE	NOTE
REFERENCES, COMPETENCES ET MOYENS / 30	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont parfaitement renseignés	20	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise semblent satisfaisants	28	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont parfaitement renseignés	20	Les références, l'effectif, le matériel, les méthodes et moyens de travail de l'entreprise sont parfaitement renseignés	20
DOSSIER TECHNIQUE / 10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées mais partielles	7	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10	Les références, fiches techniques et provenances des matériaux et produits sont renseignées et complètes	10
DELAIS / 10	Les détails que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	10	Les détails que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent un peu longs	7	L'entreprise ne mentionne aucun délai dans son offre	0	Les détails que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent un peu longs	5	Les détails que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent très longs	2	Les détails que l'entreprise soumette maître en place pour ce projet semblent satisfaisants	10
NOTE SUR 50	48,00		34,00		39,00		43,00		32,00		40,00	

MAÎTRE D'OUVRAGE :		PROJET :				LOT N° 2 - GROS ŒUVRE		
SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON COMMUNE D'IDRON		CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE AVENUE DU STADE 64320 IDRON				ESTIMATION ARCHITECTE (phase APD) € H.T. : 43 000,00 € ESTIMATION ARCHITECTE (phase APD) € TTC : 51 800,00 €		
ENTREPRISES	CASADEBAIG	SOMAC	ACD	STPB DESPAGNET	BERNADET	ATC	GENIBAT	COLAS
	LARUNS	LAA-MONDRANS	BOURDETTES	SERRES SAINTE MARIE	SAINTSEVER	MORLAAS	PAU	PAU
ACTE D'ENGAGEMENT A L'OUVERTURE DES PLS DU 29/01/2020	28 861,50 €	29 660,25 €	31 689,20 €	31 783,40 €	32 350,00 €	34 612,46 €	44 098,50 €	56 584,00 €
ERREURS D'OPERATIONS	S.O.	0,01 €	0,09 €	S.O.	S.O.	S.O.		
QUESTIONS/REponses	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
quantité poste fautes à confirmer	X	X	confirmé					
quantité poste béton de propreté à confirmer	X	confirmé	confirmé					
quantité poste remblais à confirmer	confirmé	confirmé	X					
Pourvez-vous confirmer ces travaux du terme "PM" indiqué dans les unités des postes non référencés, vous avez bien lu le texte d'article y afférent et pris en compte l'intégralité dudit article ?	X	confirmé	X					
Pourvez-vous confirmer qu'au travers du terme "SO" en tant que Prix Unitaire, indiqué dans les unités des postes non référencés, vous avez bien lu le texte d'article y afférent et pris en compte l'intégralité dudit article ?	confirmé	X	Le terme "SO" correspond à un CCIP GO. Les entreprises ayant cette unité sont à charge de la LOT 00D.					
Confirmez-vous avoir pu poser toutes les questions que vous avez sur le dossier et avoir eu toutes les réponses attendues ?	confirmé	confirmé	confirmé					
Avez-vous une incertitude particulière sur l'un ou l'autre des articles que vous souhateriez lever ?	aucune incertitude	aucune incertitude	aucune incertitude					
OFFRES REAJUSTEES CONFORMES	28 861,50 €	29 660,25 €	31 689,20 €	31 783,40 €	32 350,00 €	34 612,46 €	44 098,50 €	56 584,00 €
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES DEMANDEES AU CCTP								
A								
B								
C								
D								
E								
F								
G								
CONFIRMEZ-ILS C.C.P. : OUI / NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
OFFRE H.T (BASE + P.S.E. INCLUSE)								
VARIANTES PROPOSEES PAR L'ENTREPRISE								
H								
I								
J								
K								
TOTAL DES VARIANTES PROPOSEES:								
TOTAL OFFRE € H.T	28 861,50 €	29 660,25 €	31 689,20 €	31 783,40 €	32 350,00 €	34 612,46 €	44 098,50 €	56 584,00 €
TOTAL OFFRE € TTC	34 633,80 €	35 592,30 €	38 027,04 €	38 140,08 €	38 820,00 €	41 534,95 €	52 918,20 €	67 900,80 €
Moyenne des offres	-20,28%	-18,08%	-12,47%	-12,21%	-10,65%	-4,40%	21,80%	56,29%
Est assuré pour l'ensemble des prestations du lot	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
REMARQUES ET JUSTIFICATIONS								
Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise CASADEBAIG, complète et conforme aux prescriptions du CCTP, pour un montant de 28861,50 € H.T.								
PAIX :	50	50	45,538	45,403	44,608	41,682	32,724	25,503
VALEUR TECHNIQUE :	39	37	25	41	44	32	26	45
(à l'on mémoire technique)								
TOTAL	89,000	85,654	70,338	86,403	88,608	73,682	58,724	70,503
ENTREPRISE :	CASADEBAIG	SOMAC	ACD	STPB DESPAGNET	BERNADET	ATC	GENIBAT	COLAS
MONTANT TTC :	34 633,80 €	35 592,30 €	38 027,04 €	38 140,08 €	38 820,00 €	41 534,95 €	52 918,20 €	67 900,80 €
CLASSEMENT :	1	4	6	3	2	5	8	7

MAÎTRE D'OUVRAGE :		PROJET :				LOT N° : 3 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE	
COMMUNE D'IDRON		CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE				140 000,00 €	
SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE		AVENUE DU STADE 64320 IDRON				ESTIMATION BET (phase APD) € H.T. :	
18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON						168 000,00 €	
						ESTIMATION BET (phase APD) € TTC :	
						182 375,50 €	
ENTREPRISES	ESTAC	BARTHE	DA SILVA	DL PYRENEES			
	MORLAAS	MAULEON	LONS	BAYONNE			
ACTE D'ENGAGEMENT A L'OUVREURE DES PLUS DU 28/01/2020	177 016,50 €	211 596,00 €	233 716,36 €	237 295,40 €			
EPREUVES D'OPERATIONS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			
QUESTIONS/REPOSES	OUI	OUI	OUI	OUI			
fiabilité et conformité techniques vérifiées ?	confirmé	confirmé	confirmé	confirmé			
quantité de 3 centimes dans à modifier et préciser	modifiés	confirmé	confirmé	confirmé			
par, global et forfaitaire garantissant le parfait achèvement à conclure	confirmé	confirmé	confirmé	confirmé			
précisions ESTAC							
quantité poste charpente métallique creux à la balive	-2 756,00 €						
quantité poste volige rectiligne	-16 100,00 €						
quantité poste couverture base adhé rectiligne	3 232,00 €						
quantité poste couverture bob adhé rectiligne	4 121,80 €						
quantité poste bardage adhé centre rectiligne	26 070,00 €						
quantité poste bardage bob rectiligne	792,00 €						
OFFRES REANUTEES CONFORMES	192 375,50 €	211 596,00 €	233 716,36 €	237 295,40 €			
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES DEMANDEES AU CCTP							
A							
B							
C							
D							
E							
F							
G							
CONFORMITE AU C.C.P. : OUI / NON							
Offre HT (BASE + P.S.E. incluses)							
VARIANTES PROPOSEES PAR L'ENTREPRISE							
H							
I							
J							
K							
TOTAL HT DES VARIANTES PROPOSEES							
TOTAL OFFRE	€ HT	211 596,00 €	233 716,36 €	237 295,40 €			
TOTAL OFFRE	€ TTC	253 915,20 €	280 459,63 €	284 754,48 €			
Moyenne des offres		-9,27%	6,84%	8,48%			
Est assuré pour l'ensemble des prestations du lot							
REMARQUES ET JUSTIFICATIONS							
Le Maître d'Ouvrre propose de retenir l'offre de l'entreprise ESTAC, complète et conforme aux prescriptions du CCTP, pour un montant de 192375,50 C.H.T.							
PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRRE :							
PRIX :	50	45,458	41,156	40,535			
VALEUR TECHNIQUE :	50	34	42	33			
(selon mémoire technique)							
TOTAL	ENTREPRISE :	89,000	83,156	79,458	79,595		
	ESTAC		DA SILVA	DL PYRENEES			
MONTANT TTC :		253 915,20 €	280 459,63 €	284 754,48 €			
CLASSEMENT :		3	2	4			

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE D'IDRON	MAITRE D'OEUVRE : SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE 16 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON	PROJET : CONSTRUCTION D'UNE HALLE COULVERTE AVENUE DU STADE 64320 IDRON	LOT N° : 4 - STORES	7 500,00 € 9 000,00 €
ESTIMATION ARCHITECTE (phase APD) € H.T. : ESTIMATION ARCHITECTE (phase APD) € TTC :				
ENTREPRISES	BARNONCEL			
ACTE D'ENGAGEMENT A L'OUVERTURE DES PLIS DU 28/01/2020	BIZANOS			
ERREURS D'OPERATIONS	S.O.			
QUESTIONS/REPONSES	NON			
OFFRES REALISEES CONFORMES			7 396,00 €	
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ENQUETES DEMANDEES AU CCTP				
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
CONFORME AU CCTP : OUI / NON			OUI	
Offre HT (BASE + P.S.E. incluses)				
VARIANTES PROPOSEES PAR L'ENTREPRISE				
H				
I				
J				
K				
TOTAL HT DES VARIANTES PROPOSEES:				
TOTAL OFFRE € HT			7 396,00 €	
TOTAL OFFRE € TTC			8 875,20 €	
Moyenne des offres			0,00%	
Est assuré pour l'ensemble des prestations du lot			OUI	
PROPOSITION DU MAITRE D'OEUVRE :				
PRIX :	Nombre de points : 50			
VALEUR TECHNIQUE :	Nombre de points : 50			
(selon mémoire technique)				
TOTAL				
ENTREPRISE :	BARNONCEL			
MONTANT TTC :	8 875,20 €			
CLASSERMENT :	1			

REMARQUES ET JUSTIFICATIONS
 Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise BARNONCEL complète et conforme aux prescriptions du CCTP, pour un montant de 7396,00 € H.T.

MAITRE D'OUVRAGE :		MAITRE D'OEUVRE :				PROJET :				LOT N° : 5 - ELECTRICITE - CFO - PLOMBERIE			
COMMUNE D'IDRON		SARL CABINET GUINARD ARCHITECTE 18 AVENUE D'OSSAU 64110 JURANCON				CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE AVENUE DU STADE 64320 IDRON				ESTIMATION ARCHITECTE (phase APO) € H.T. : 24 000,00 € ESTIMATION ARCHITECTE (phase APD) € TTC : 28 800,00 €			
ENTREPRISES	Télécom Optique Services	NOVELEC	CLEDE	ENGIE INEO	A-FAIRELEC	DA COSTA							
ACTE D' ENGAGEMENT A L'OUVERTURE DES PLUS DU 29/01/2020	IDRON	SERRES-CASTET	PAU	PAU	LESCAR	IDRON							
ERREURS OPERATIONS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.							
QUESTIONS/REPONSES	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON							
Conformité de l'offre	confirmé	confirmé	confirmé										
Tablariu électrique inclus article 5.2.6 : PU à compléter	confirmé	X	X										
Modele de bloc secours balisage type "industriel" erreur	doc remplacé	X	X										
Détail des offres par article:													
Travaux préparatoires	550,00	480,25	1285,20	1213,31	918,74	1803,00							
Electricité	21635,00	23182,25	28575,48	27183,97	28300,98	31041,54							
Plomberie	720,00	731,50	1378,65	1042,82	1217,91	1291,21							
OFFRES REALISEES CONFORMES	22 905,00 €	24 374,00 €	29 237,33 €	29 440,10 €	30 467,61 €	34 136,35 €							
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES DEMANDEES AU C.C.P													
A Eclairage extérieur encadré soi	2000,00	2133,25	2058,00	2424,64	792,41	2058,99							
B													
C													
D													
E													
F													
G													
CONFORMITE AU C.C.P. : OUI / NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON							
Offre H.T. (BASE + P.S.E. Incluses)													
VARIANTES PROPOSEES PAR L'ENTREPRISE													
H Modification type et marque de luminaires													
I													
J													
K													
TOTAL HT DES VARIANTES PROPOSEES:													
TOTAL OFFRE € H.T	22 905,00 €	24 374,00 €	29 237,33 €	29 440,10 €	30 467,61 €	34 136,35 €							
TOTAL OFFRE € TTC	27 486,00 €	29 248,80 €	35 084,80 €	35 328,12 €	36 561,13 €	40 963,62 €							
Moyenne des offres	28 426,73	-14,26%	2,85%	9,56%	7,18%	20,09%							
Est assuré pour l'ensemble des prestations du lot	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI							
PROPOSITION DU MAITRE D'OEUVRE :													
PREMIER :	50	46,987	39,171	38,901	37,589	33,549							
DEUXIEME :	50	34	38	43	32	40							
VALEUR TECHNIQUE :													
(selon métré technique)													
TOTAL ENTREPRISE :	98,000	80,987	77,171	81,901	60,589	73,549							
MONTANT TTC :	27 486,00 €	29 248,80 €	35 084,80 €	35 328,12 €	36 561,13 €	40 963,62 €							
CLASSIFICATION :	1	3	4	2	6	5							

REMARQUES ET JUSTIFICATIONS
Le Maître d'œuvre propose de retener l'offre de l'entreprise TELECOM OPTIQUE SERVICES, complète et conforme aux prescriptions du CCTP, pour un montant de 22 905,00 € H.T., hors option éclairage encadré de soi élevant à 2 000,00 € H.T.

COMMUNE D'IDRON CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE AVENUE DU STADE 64320 IDRON TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX SUITE A L'ANALYSE DES OFFRES DE TRAVAUX TOUS CORPS D'ETATS	Affaire : Phase : AMT Créé le : 13/02/2020 Modifié le : / Indice : OR
--	---

Lots	Corps d'états	Estim APD €HT	Offres à l'ouverture des plis	Offres retenues après analyse	Ecart avec l'estimation	Entreprises
1	Terrassements - VRD	75 000,00 €	49 395,43 €	49 395,43 €	-34%	REY-BEDBEDER
2	Gros œuvre	43 000,00 €	28 861,50 €	28 861,50 €	-33%	CASADEBAIG
3	Charpente - couverture - zinguerie - bardage	140 000,00 €	177 016,50 €	192 375,50 €	37%	ESTAC
4	Stores	7 500,00 €	7 396,00 €	7 396,00 €	-1%	BARNONCEL
5	Electricité - CFO - plomberie	24 000,00 €	22 905,00 €	22 905,00 €	-5%	TELECOM OPTIQUE SERVICES
Montant total des travaux H.T. :		289 500,00 €	285 574,43 €	300 933,43 €	4%	

il y a des options
lot n° 5
20200604

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le

PA. - PREFECTURE - AR
10 JUL. 2020
Service :

Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2020 – 12 : Adhésion à l'Agence Publique de
Gestion Locale pour les Services « Administratif »,
« Patrimoine et de l'Architecture » et « Voirie Réseaux
Aménagement »**

Monsieur le Maire rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées - Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place :

- le Service Intercommunal Administratif, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux,
- le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment,

- le Service Intercommunal du Numérique permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique,
- le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme répondant aux attentes des collectivités en la matière,
- le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée.

Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

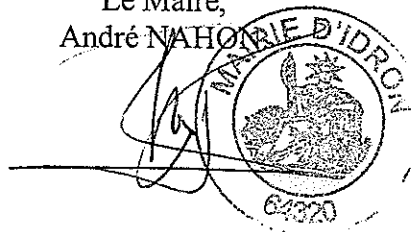
Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour
 - le Service Intercommunal « Administratif » ;
 - le Service Intercommunal « Patrimoine et de l'Architecture » ;
 - le Service Intercommunal « Voirie Réseaux Aménagement ».
- d'adopter les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause.

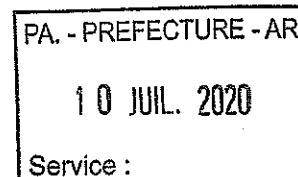
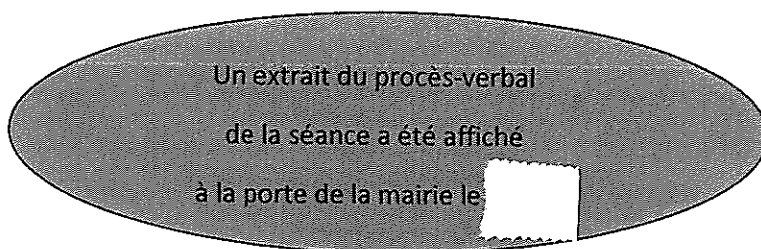
Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHO



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 13 : Fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2020

Le Budget Primitif prévoit au titre de l'exercice 2020 une recette « contributions directes » de 1 494 000 €. Compte tenu de la réforme relative à la taxe d'habitation, qui ne sera plus perçue en tant que telle mais sera compensée, le produit TH prévisionnel notifié est de 777 521 € (le produit de la TH 2019 était de 766 147 € en 2019).

En conséquence, le produit de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) qu'il convient d'inscrire au Budget pour l'année 2020 s'établit à 716 479 €.

Selon l'état de notification des taxes directes locales pour l'exercice 2020, les bases d'impositions prévisionnelles devraient s'établir de la manière suivante :

	Bases notifiées 2019	Bases 2020	Evolution
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	7 287 276 €	7 428 000 €	1,93 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	35 518 €	39 400 €	10,92 %

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases d'imposition pour 2020, les taux communaux seront appliqués de la manière suivante :

	Bases 2020	Taux 2020	Produit 2020	Rappel taux 2019
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	7 428 000 €	9,46 %	702 689 €	9,46 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	39 400 €	35,00 %	13 790 €	35,00 %
		TOTAL :	716 479 €	

Considérant que ce niveau de produit correspond aux 716 479 attendus,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver pour 2020 les taux des 2 taxes locales comme suit :

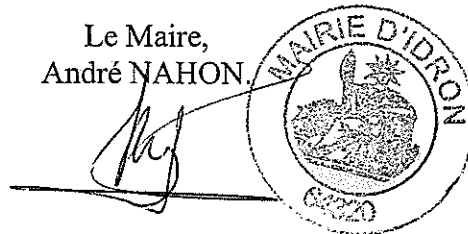
TFB : 9,46 %

TFNB : 35,00 %.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le

PA. - PREFECTURE - AR
10 JUIL. 2020
Service :

**Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.**

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 14 : Subventions pour l'année 2020

Le Budget Primitif pour l'année 2020 prévoit un montant de 36 000 € à l'article 65748 « autres organismes de droit privé - subventions ».

Il est proposé au Conseil municipal la répartition suivante :

Association	Propositions 2020
A.S. Idron-Lée	2 250 €
Amitiés et Loisirs	1 000 €
Association les Benjamins	600 €
Association les Benjamins - Classes vertes	4 500 €
Idron-Lée-Accueil	2 000 €

Foyer Rural	4 000 €
Idron-Sport Village	4 000 €
Pelotaris de l'Ousse	1 000 €
CAPE Idron	700 €
Les Cantayres	250 €
TOTAL :	20 300 €

De plus, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Rythm'apau » qui organise chaque année un concert à l'église d'Idron.

- 15 500 € au titre des subventions « exceptionnelles » non affectées.

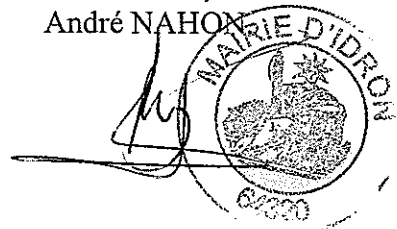
Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant et la répartition des subventions ci-dessus énoncés.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché
à la porte de la mairie le

PA. - PREFECTURE - AR
10 JUL. 2020
Service :

Séance du 29 juin 2020
À la mairie d'IDRON
Dix-neuf heures trente.

Date de la convocation : le 22 juin 2020.

Nombre de conseillers - Présents 19 – Représentés 2

Présents : M. NAHON André, Maire ; Mme PINAUD Catherine, M. POILLION Jean, Mme BOUDER Nathalie, M. PRIGENT Jean-Michel, Mme PRUDENT Joëlle, M. BOUEILH Jean-Michel, Mme LE GOUPIL Simone, adjoints ; M. ITHURRIAGUE Christian, M. ETCHEVERRY Philippe, Mme POURTAU Béatrice, M. SAYOUS Léon, Mme RODIERE Régine, M. PUJO-SAUSSET Philippe, M. PINTO DA SILVA Antoine, Mme DUPONT Elisabeth, Mme MINVIELLE Marie-Thérèse, M. FAURE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Représentés : Mme PATERNOTTE Stéphanie (pouvoir à Mme RODIERE Régine), Mme BOUZIAT Victoria (pouvoir à M. PUJO-SAUSSET Philippe).

Mme DUPONT Elisabeth a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 16 : Création et composition de commissions municipales

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à l'article L.2121-22 que le Conseil Municipal peut former des commissions facultatives.

Il s'agit d'instances de dialogue et de concertation chargées de l'étude de dossiers.

Les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

Les désignations des conseillers municipaux doivent se faire au scrutin secret et dans les communes de plus de 3 500 habitants à la représentation proportionnelle.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer dix commissions composées de la manière suivante :
 - Administration générale
 - **Jean-Michel Prigent**, Jean-Michel Boueilh, Jean Poillion, Catherine Pinaud, Philippe Etcheverry, Joëlle Prudent, Simone Le Goupil, Philippe Pujo-Sausset, Stéphanie Paternotte
 - Finances et budget
 - **Catherine Pinaud**, Jean-Michel Boueilh, Jean Poillion, Simone Le Goupil, Jean-Michel Prigent, Joëlle Prudent, Philippe Etcheverry, Léon Sayous, Régine Rodière
 - Coopération intercommunale et développement territorial
 - **Catherine Pinaud**, Jean-Michel Boueilh, Jean Poillion, Simone Le Goupil, Jean-Michel Prigent, Joëlle Prudent, Philippe Etcheverry, Léon Sayous
 - Gestion et entretien du patrimoine bâti + suivi des travaux avec services techniques (ST)
 - **Christian Ithurriague**, Jean Poillion, Jean-Michel Boueilh, Philippe Etcheverry, Joëlle Prudent, Régine Rodière, Léon Sayous
 - Voirie + espaces publics + suivi des travaux avec ST
 - **Jean Poillion**, Jean-Michel Boueilh, Jean-Michel Prigent, Christian Ithurriague, Philippe Etcheverry, Anne-Marie Marniquet, Antoine Pinto Da Silva, Victoria Bouziat
 - Urbanisme et environnement
 - **Jean-Michel Prigent et André Nahon**, Nathalie Boudier, Simone Le Goupil, Catherine Pinaud, Jean Poillion, Joëlle Prudent, Christian Ithurriague, Jean-Louis Fauré, Régine Rodière, Léon Sayous
 - Vie sociale (Maisons fleuries, repas des aînés, Noël des agents, fêtes patronales, téléthon, nouveaux arrivants)
 - **Simone Le Goupil**, Nathalie Boudier, Béatrice Pourtau, Jean-Michel Prigent, Joëlle Prudent, Elisabeth Dupont, Antoine Pinto Da Silva
 - Culture, Sport, Loisirs et relations avec les associations
 - **Nathalie Boudier et Anne-Marie Marniquet**, Jean-Michel Boueilh, Catherine Pinaud, Elisabeth Dupont, Antoine Pinto da Silva, Léon Sayous, Régine Rodière, Victoria Bouziat

- Vie scolaire enfance et petite enfance
 - **Joëlle Prudent**, Jean-Michel Boueilh, Christian Ithurriague, Simone Le Goupil, Jean-Michel Prigent, Nathalie Boudier, Stéphanie Paternotte, Victoria Bouziat

- Communication, développement numérique et internet
 - **Jean-Michel Boueilh**, Nathalie Boudier, Catherine Pinaud, Béatrice Pourtau, Victoria Bouziat

- Handicap et accessibilité
 - **Antoine Pinto da Silva**, Anne-Marie Marniquet, Béatrice Pourtau, Joëlle Prudent

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
Fait à IDRON le 30 juin 2020,

Le Maire,
André NAHON.

